

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

Séance du 28 mars 2024

CENTRE
DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA
FONCTION
PUBLIQUE
TERRITORIALE

L'An deux mil vingt-quatre **le 28 mars, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la convocation : Nombre de membres en exercice : 26

8 mars 2024

Membres présents :

Date de la réunion :

28 mars 2024

Titulaires : Annick BARRÉ, Marie-Pierre BEAU, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Jean-Michel DEZELU, Marie-Agnès FERET, François FROMET, Michèle GAUTHIER, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Cécilia NAUCHE, Christophe THORIN,

Suppléants :

José ABRUNHOSA suppléant de Yann BOURSEGUIN
Gérard CHAUXEAU suppléant de Catherine LHERITIER
Anne-Marie THEVENET suppléante de Thierry BENOIST

Suppléants excusés : Jean-Claude CHADENAS

Pouvoirs :

Nelly ANTOINE a donné pouvoir à Cécilia NAUCHE
Corinne GARCIA a donné pouvoir à José ABRUNHOSA
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Jacques BOUVIER
Nicole JEANTHEAU a donné pouvoir à Alain GOUTX
Philippe MERCIER a donné pouvoir à Joël DEBUIGNE
Karine MICHOT a donné pouvoir à Annick BARRÉ
Jean-Marc MORETTI a donné pouvoir à Claire GRANGER

N°11.2024

Membres titulaires excusés : Antoine NELLY, Thierry BENOIST, Yann BOURSEGUIN, Corinne GARCIA, Pascal HUGUET, Nicole JEANTHEAU, Catherine LHERITIER, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Jean-Marc MORETTI, Vincent ROBIN, Régine VASSAUX

Objet de la délibération :

**Budget Principal-
Budget primitif 2024**

Assistait également à la réunion Isabelle ROSSI-MICHEL, Inspectrice Principale, Conseillère aux décideurs locaux

Alain GOUTX a été désigné secrétaire de séance.

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le débat sur les orientations budgétaires, pour l'exercice 2024, s'est tenu lors de la séance du 15 février 2024, soit conformément aux obligations légales, dans les deux mois précédant le vote du budget.

.../...

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le budget primitif est un acte par lequel sont prévues et autorisées, par le Conseil d'Administration, les recettes et les dépenses d'un exercice.

En section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement :

Le montant prévisionnel 2024 s'élève à 3 184 k€, soit un montant en baisse (- 90 k€) au regard du montant voté pour l'exercice 2023 (3 274 k€).

Pour les chapitres les plus significatifs :

- Le **chapitre 011** [Charges à caractère général = fournitures], le montant proposé à 484 k€, reste stable.

Cette année encore, l'évolution prend en compte l'augmentation prévisionnelle des dépenses d'énergie.

- Le **chapitre 012** [Charges de personnel], est projeté, au global à 2 184 k€, soit une baisse de - 114 k€ au regard de la construction budgétaire 2023.

Il est précisé que les éléments suivants sont pris en compte :

- l'attribution de 5 points d'indice majoré au 1^{er} janvier 2024,
- les prévisions de recrutements,
- le versement de la prime pouvoir d'achat (2^{ème} versement),
- la mise en place de l'allocation parents d'enfants handicapés au 1^{er} mars 2024.

Pour rappel et information, ce chapitre enregistre à la fois les traitements :

- des agents du centre de gestion,
 - des Fonctionnaires Momentanément Privés d'Emploi (FMPE) pris en charge,
 - les intervenants aux concours organisés par le CDG41.
- Le **chapitre 65** [Autres charges] affiche, au global, une augmentation de + 30 k€ (+7,3%), au regard de l'année 2023. Cette variation est essentiellement liée à l'ajustement des crédits dédiés à l'exercice du droit syndical.

Les recettes réelles de fonctionnement :

Le montant prévisionnel 2024 s'élève à 2 481 k€, poste en baisse de 2,47% (- 63 k€) au regard de la prévision budgétaire 2023 (2 544 k€).

Pour les chapitres les plus significatifs :

- Le **chapitre 70** [Produits des services] en augmentation de + 6 k€ (+ 0,3%) au regard de la prévision 2023. Pour le principal, cette variation est liée à l'augmentation du poste des cotisations additionnelles et obligatoires ainsi qu'une stabilité des produits suivants :
 - o produit perçu au titre des prestations « Secrétaires de mairie itinérantes »,
 - o produit relatif à la prestation « Archivage »,
 - o produit des prestations de conseil en organisation,
 - o produit perçu au titre du document unique.
- Le **chapitre 74** [Dotations, subventions et participations] en baisse de - 63 k€ (- 20%) au regard de la prévision 2023. Pour le principal, cette variation est liée à la baisse des contributions pour les FMPE.

En section d'investissement

La construction budgétaire 2024 est peu ou prou identique à celle de 2023. Les propositions de dépenses d'investissement sont financées par autofinancement. Il n'est pas fait recours à l'emprunt.

- Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à hauteur de 150 k€, pour les opérations réelles entièrement auto-financées et de 2 k€ pour les opérations d'ordre.
- Les recettes prévisionnelles de l'exercice s'élèvent à hauteur 9 k€ pour les opérations réelles (recettes FCTVA) et 118 k€ pour les opérations d'ordre.

A noter, pour l'exercice 2024, une prévision d'opération de reprise de provision à hauteur de 70 k€ est réservée au titre de la gestion des Fonctionnaire Momentanément Privés d'Emploi – FMPE (possibilité de versement d'indemnités de rupture conventionnelle).

Le vote du budget primitif s'effectuant par chapitre, vous trouverez ci-dessous une présentation du projet de budget par section et par niveau de vote :

Section de fonctionnement :

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP 2023	Projet BP 2024
011	Charges à caractère général	484 152,00	484 000,00
012	Charges de personnel	2 298 100,00	2 184 200,00
65	Autres charges de gestion courante	434 100,00	465 578,00
66	Charges financières	-	-
67	Charges exceptionnelles	58 000,00	50 000,00
	Total opérations réelles	3 274 352,00	3 183 778,00
68	Dotations aux provisions	-	-
68	Dotations aux amortissements	106 791,00	118 000,00
023	Virement à la section d'investissement	-	-
	TOTAL GENERAL	3 381 143,00	3 301 778,00

Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2023	Projet BP 2024
013	Atténuations de charges	20 999,83	15 000,00
70	Produits des activités	2 205 600,00	2 212 000,00
74	Dotations, subventions, participations	317 370,00	254 000,00
75	Autres produits de gestion courante	-	-
	Total opérations réelles	2 543 969,83	2 481 000,00
77	Quote part des subv. d'inv. transférées	1 945,00	1 945,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	160 000,00	70 000,00
002	Excédent reporté	675 228,17	748 833,00
	TOTAL GENERAL	3 381 143,00	3 301 778,00

Section d'investissement :

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP 2023	Projet BP 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-
20	Immobilisations incorporelles	20 650,00	41 000,00
21	Immobilisations corporelles	130 000,00	109 000,00
23	Immobilisations en cours	-	-
	Total opérations	150 650,00	150 000,00
139	Quote part des subv. d'inv. transférées	1 945,00	1 945,00
15	Provisions	160 000,00	70 000,00
	TOTAL GENERAL	312 595,00	221 945,00

Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2023	Projet BP 2024
13	Subventions	-	12 000,00
15	Provisions	-	-
28	Amortissements	106 791,00	118 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 774,02	8 915,24
021	Virement de la section de fonctionnement	-	-
001	Excédent reporté	1 485 080,98	1 380 258,53
	TOTAL GENERAL	1 595 646,00	1 519 173,77

Il est alors procédé au vote :

Votants : 24
 Pour : 24
 Contre : 0

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

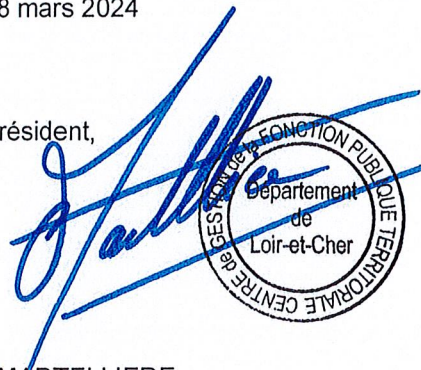
- d'approuver, au titre de l'exercice 2024, le budget principal du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher en équilibre pour la section de fonctionnement et en suréquilibre de recettes pour la section d'investissement :
 - o Section de fonctionnement
 - Dépenses : 3 301 778 €
 - Recettes : 3 301 778 €
 - o Section d'investissement
 - Dépenses : 221 945,00 €
 - Recettes : 1 519 173,77 €

.../...

- de confirmer que le budget est voté par chapitre,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 28 mars 2024

Le Président,



The stamp is circular with the text "CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE" around the perimeter and "Département de Loir-et-Cher" in the center.

Eric MARTELLIERE

Publié ou notifié le : *3 Avril 2024*
Exécutoire le : *3 Avril 2024*

Le Président soussigné certifie
sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de l'acte

Le Président



The stamp is circular with the text "CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE" around the perimeter and "Département de Loir-et-Cher" in the center.

Eric MARTELLIERE



[Handwritten signature]